



Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives

Juin 2021

Gestes barrières

- Respect de la distanciation physique : espace de **2 mètres** pour chaque participant.

De ce fait, **l'accès à la salle sera limité à 20 personnes.**

Les cours collectifs se dérouleront au maximum à l'extérieur. Si toutefois, ils se dérouleraient dans la zone centrale de la salle, le nombre d'adhérents doit être limité :

- cours statique (gym douce / yoga / pilate / swissball / abdo-fessier / stretching / bodybarre) : 10 personnes
- cours dynamique (circuit training / LIA / step / Zumba / Strong) : 8 personnes

Avec la faible fréquentation du CMP l'été, il n'y a pas de système de réservation de séance. Les adhérents doivent par eux-mêmes garantir la distanciation physique.

- Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique

- Gourde ou **bouteille d'eau personnelle**, à ramener chez soi pour limiter les déchets

- **Serviette** strictement personnelle obligatoire sur toute machine et matériel

- **Tapis personnel**

- Le matériel sportif commun est **nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation**, par l'adhérent

- **Le port du masque est obligatoire** pour tout encadrant ou bénévole et personne de plus de 11 ans, en dehors de la pratique sportive.



Protocole d'hygiène des locaux

- opérations de nettoyage :

- au quotidien par Alicia : sanitaires, point de contact, sol...
- **désinfection des points de contact** (poignées de portes, mains courantes, tablettes, clavier d'alarme, interrupteurs...) 3 fois par jour par Alicia
- **Intervention de Goëlo Emploi Service** : 1h le mardi matin pour la salle / 1h30 le vendredi après-midi pour les sanitaires
- Traçabilité du nettoyage et désinfection des locaux : date, heure, activités réalisées, signature

- vérification du bon fonctionnement des systèmes d'aération : **maintien de toutes les portes ouvertes** lors de la présence d'adhérents (entrée, sortie, vestiaire)

- affichage public du protocole de nettoyage/désinfection des équipements : **mise à disposition de 3 seaux de solution de détergent- désinfectant (virucide) et de lavette.**

- Solution et lavette **changées tous les 3 ou 4 heures**, soit 2 à 3 fois par jour, selon la fréquentation de la salle. Seaux et lavettes rincés et séchés en fin de journée. L'utilisation de spray n'est pas recommandée en raison de projection de gouttelettes de produits dans l'air.

- Possibilité d'apporter ses propres lingettes virucides jetables.

- **Traçabilité** de la préparation des seaux de désinfection des équipements : date, heure, signature



- **Accès aux vestiaires et douches** autorisé sous les conditions suivantes :

- Limiter au **strict nécessaire** l'utilisation des vestiaires. Préférer venir en tenue adaptée à la pratique sportive, en limitant les effets personnels.
- Le **nombre de personnes** présentes aux vestiaires doit être très limité pour garantir la distanciation
- Le **temps de présence** dans les vestiaires doit être réduit
- Le **port du masque** reste obligatoire
- La porte des vestiaires doit rester ouverte pour garantir l'aération
- Les **effets personnels** doivent être rangés dans un sac fermé, hors de contact de ceux des autres
- **L'utilisation des WC**, limitée à l'urgence, doit être précédée et suivie d'un nettoyage à la lingette jetable, en insistant sur les points de contact
- **L'utilisation des douches** est possible, uniquement si cela est indispensable (activité professionnelle). Elle est suivie d'une désinfection, assurée par l'utilisateur lui-même, selon le protocole affiché sur la porte.

Le club met à disposition un spray nettoyant-désinfectant à appliquer sur les surfaces, des lavettes et une poubelle pour stocker les lavettes sales, balai brosse et balai raclette. Une traçabilité est nécessaire : l'utilisateur renseignera et émargera la fiche présente aux vestiaires.



Implication, responsabilité et protection du personnel

- Mise à disposition en permanence les matériels et équipements de protection requis pour préserver sa santé au travail (masques, gants de protection, accès aisé à du gel hydro alcoolique ou du savon).
- Responsabilité du personnel dans l'application du protocole : le respect des règles d'hygiène et de distanciation.
- Sanitaire réservé pour Alicia (WC et douche), dans le vestiaire femme
- Mise à jour du **document unique**

Relations avec les adhérents

Obligation d'information des usagers sur l'application des règles et protocole : signalétique des gestes barrières, sens de circulation au sol et sur les portes, hygiène des mains au vestiaire, désinfection des équipements

Responsabilité et auto-prévention des adhérents

- Les adhérents doivent être acteur dans la lutte contre l'épidémie du Covid : ils suivent les règles établies dans ce protocole.
- La friction des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée est obligatoire, et fortement conseillée à la sortie.
- **La feuille de présence est à remplir obligatoirement par chaque adhérent à l'arrivée au club**
- Les adhérents ont l'obligation de déclarer sans délai à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement (ou membre du bureau), de la survenue d'un cas confirmé ou d'un cas contact.